

# Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

## Déclaration du groupe des associations

La révolution numérique restructure considérablement la société contemporaine. Son impact est tel que notre assemblée serait bien inspirée de continuer à en examiner les conséquences pour mieux accompagner les transformations et évolutions à venir. Cette transition culturelle bouleverse notre rapport aux savoirs et à la connaissance, elle redistribue les pouvoirs. Elle joue un rôle essentiel dans l'évolution des rapports industrie-services dans le même temps où notre performance industrielle dépend de notre capacité à installer une économie plus participative en rendant les différents acteurs – consommateurs compris – plus solidaires.

La juxtaposition – même contractuelle - entre le donneur d'ordre, les sous-traitants et les services devient désuète. L'imbrication de l'industrie et des services nécessite des rapports plus collaboratifs. Il convient de passer de la sous-traitance à la cotraitance. L'outil numérique donne plus de liberté à chacun pour innover. A l'intérieur de l'entreprise, cela change le management. A l'extérieur de l'entreprise manufacturière, startups et PME sont des atouts essentiels de développement. Il convient de veiller à cette occasion que l'innovation entrepreneuriale ne se fasse pas au détriment des acquis sociaux.

Le consommateur lui-même devient un acteur de plus en plus productif ; on le constate à travers l'économie sociale et solidaire mais aussi dans le développement d'une économie d'usage et de fonctionnalité où l'objectif principal est de jouir d'un service plutôt que de posséder un bien.

L'autre grande transition, la transition écologique, nécessite une économie circulaire dans laquelle le recyclage est programmé dès l'écoconception. Cela ne peut pas se faire non plus sans services intégrés.

Passer de la satisfaction d'un besoin à celle d'un usage transforme le produit qui devient matériel et serviciel. Cela entraîne de nouveaux modes de production et les préconisations servent une nouvelle logique de compétitivité. Elles mobilisent les outils d'une politique industrielle : Conseil national de l'industrie, les 9 « solutions pour une nouvelle France industrielle », le programme d'investissement d'avenir, le crédit d'impôt recherche, les pôles de compétitivité, la Banque publique d'investissement, le Crédit d'impôt compétitivité emploi. Dans ce cadre, le CESE aura un rôle à jouer. Il sera nécessaire d'approfondir notre réflexion sur le financement des entreprises, en veillant au déploiement des actuelles propositions, mais aussi en guidant les évolutions du rôle des banques et du marché pour accompagner les évolutions économiques.

Enfin, comme il l'a fait systématiquement à l'occasion des avis portant sur l'économie, le groupe des associations insiste particulièrement sur les préconisations portant sur la formation. La rapporteure l'exprime avec force ainsi : « La réussite de ce tournant numérique sur un plan économique tient dans ses capacités à éviter une croissance du chômage et une fracture sociale. Elle fait de la formation un enjeu crucial à court, moyen et long terme. ». Il s'agit bien évidemment de qualification et d'emploi. Il s'agit tout autant de citoyenneté : pour que le consommateur soit acteur, il faut qu'il maîtrise l'outil qui lui donne le pouvoir. Initiale comme tout au long de la vie, la formation a l'impératif de « d'éviter le risque de division entre ceux qui peuvent interpréter, ceux qui ne peuvent qu'utiliser et ceux qui ne peuvent ni l'un ni l'autre ; en d'autres termes, entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ».

Le groupe des associations rend hommage au travail de la rapporteure, approuve l'ensemble des préconisations. Il a voté l'avis.